

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Avenant n° 2

à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations entre le centre de prestations financières du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat)

NOR : ECOP2233634X

Entre l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) représenté par **Mme Armelle DEGENEVE, directrice de l'AIFE**, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par M. Guillaume GAUBERT, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'administration centrale et prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Paris,

Le 09/11/2022

Le délégant :

P/ la directrice,

Le secrétaire général de l'AIFE

Armelle DEFONTAINE

Le délégataire

Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel
des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Guillaume GAUBERT

ANNEXE : UNITES OPERATIONNELLES

0218-CPIL-CAIF

0218-CESG-CMOD

0349-CDBU-CEFI

0363-DNUM-CEFI

0363-MEFR-CDFP